

Extrait du registre des délibérations de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin versant de la Vie et du Jaunay

Séance du 29 novembre 2024

Objet : Avis sur la création de nouveaux plans d'eau : proposition d'un logigramme d'aide à la décision

Le 29 novembre 2024 à 9 h 30, la Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin de la Vie et du Jaunay, dûment convoquée, s'est réunie à La Chapelle-Hermier sous la présidence de M. Hervé BESSONNET.

Date de la convocation : 12 novembre 2024

Etaient présents :

Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (6 présents/21 membres) :

- Représentants des maires du département de la Vendée :
 - M. Stéphane BUFFETAUT, adjoint au maire d'Aprémont
 - M. Jean TESSIER, adjoint au maire de Saint-Julien-des-Landes
- M. Vincent PIPAUD, représentant du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération
- M. Jean BROSSARD, représentant du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération
- M. Bernard METAIREAU, représentant de la Communauté de communes Vie et Boulogne
- M. Hervé BESSONNET, président et représentant du Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay

Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (4 présents/13 membres) :

- M. Charles PONTOIZEAU, représentant de l'Association syndicale des marais de la Vie
- M. Hervé BREMAUD, président de l'Association syndicale des marais de Saint-Hilaire et de Notre-Dame-de-Riez
- M. Michel MORILLEAU, représentant de la Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- M. Alain TREMBLAIS, représentant de l'association France Nature Environnement Vendée

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (2 présents/7 membres) :

- M. Jean-Claude DUBOS, représentant Mme la directrice de la délégation Maine-Loire-Océan de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
- M. Simon-Pierre GUILBAUD, représentant M. le directeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Vendée, *et représentant M. le préfet de la Vendée.*

Etaient excusés ou absents :

- M. François BLANCHET, conseiller régional des Pays de la Loire
- M. Thomas PERROCHEAU, conseiller départemental de la Vendée
- M. Philippe CLAUTOUR, adjoint au maire d'Aizenay
- Mme Emmanuelle MAILLOCHEAU, adjointe au maire de Beaulieu-sous-la-Roche
- M. Francis ROBIN, conseiller municipal à Brétignolles-sur-Mer
- M. Sébastien GUILBAUD, conseiller municipal à Commequiens
- M. Louis-Marie GUILBAUD, adjoint au maire de Soullans
- M. Philippe POUCKET, adjoint au maire de Givrand
- Mme Isabelle DURANTEAU, maire de Landevieille
- M. Thierry RICARDEAU, maire de Saint-Christophe-du-Ligneron
- M. Jean-François PEROCHEAU, représentant de la Communauté de communes du Pays des Achards
- M. André CLAUTOUR, représentant de la Communauté de communes Vie et Boulogne
- Mme Angie LEBOEUF, représentante de La Roche-sur-Yon Agglomération
- M. Lucien PRINCE, représentant du Syndicat Mixte Vendée Eau
- M. Jean CANTIN, représentant du Syndicat Mixte Vendée Eau
- M. Yvonnick BARANGER, représentant de la Chambre d'agriculture Pays de la Loire - Vendée
- M. Jean-Claude LE BOURDONNEC, représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée
- M. Pierre de MAISONNEUVE, président de l'Association syndicale des marais de la Basse Vallée de la Vie
- M. Jean-Luc BILLET, représentant de l'Association syndicale des marais de Soullans et des Rouches
- M. Eric FOUQUET, représentant de l'antenne locale de Saint-Gilles-Croix-de-Vie du COREPEM des Pays de la Loire
- M. Robert DUPONT, représentant de l'association UFC-Que Choisir de Vendée
- M. Amédée DUPOND, représentant de l'association Consommation Logement et Cadre de Vie
- M. Edouard DE LA BASSETIERE, représentant de l'association « Sylviculteurs de Vendée »
- M. Alain BOURASSEAU, représentant de la Fédération départementale des chasseurs de la Vendée
- Mme la préfète de la région Centre-Val de Loire, coordonnatrice du bassin Loire-Bretagne
- M. le préfet de la Vendée, *représenté par M. Simon-Pierre GUILBAUD de la DDTM*
- Mme la directrice régionale Pays de la Loire de l'Office Français de la Biodiversité
- Mme la directrice de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire
- M. le directeur délégué à la mer et au littoral de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Vendée.

Collège	En exercice	Présents	Pouvoirs	Votants
Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux	21	6	0	6
Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées	13	4	0	4
Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics	7	2	0	2
Total	41	12	0	12

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la révision du SDAGE Loire-Bretagne pour la période 2022-2027, une évolution des zonages permettant l'encadrement des conditions de prélèvements d'eau a été proposée. Le bassin versant Vie-Jaunay, classé en 7B-3, était l'un des cinq territoires susceptibles de faire l'objet d'une démarche de classement en ZRE (Zone de Répartition des Eaux) par la Préfète Coordinatrice de Bassin. La décision de la Préfète Coordinatrice de Bassin a été repoussée sous réserve de l'engagement de ces territoires dans des Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE).

Il rappelle également que le PTGE Vie Jaunay, porté par le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay (SMMVLJ) et piloté par la Commission Locale de l'Eau (CLE), a émergé courant 2021. La feuille de route, validée en juin 2021, a identifié 4 phases pour son élaboration :

- Phase 1 : Emergence. Cette phase a été réalisée et validée ;
- Phase 2 : Etat des lieux et diagnostic de territoire. Cette phase a été réalisée sous la forme d'une étude Hydrologie, Milieux, Usages, Climat (HMUC) aujourd'hui terminée ;
- Phase 3 : Co-construction des scénarios et identification d'un programme d'actions. Cette étude doit démarrer début 2025 ;
- Phase 4 : Mise en œuvre du PTGE.

Monsieur le Président indique que suite à l'étude HMUC, la CLE a délibéré le 7 novembre 2023 sur la définition des volumes prélevables et l'encadrement des modalités de prélèvements hivernaux.

Il mentionne ensuite le contexte du plan national eau, avec l'objectif affiché de -10% d'eau prélevée d'ici 2030, ainsi que la délibération du comité de bassin Loire-Bretagne du 13 décembre 2023 relative à l'adoption d'une trajectoire de sobriété intégrée au plan national d'adaptation au changement climatique.

Aussi, compte tenu de ces éléments et face aux demandes d'avis de la CLE sur la création de nouveaux plans d'eau par la DDTM, Monsieur le Président propose un logigramme pour faciliter la prise de décision du Bureau sur ces projets dans le contexte de l'élaboration du PTGE Vie Jaunay ; le Bureau ayant délégué de la CLE.

La Commission Locale de l'Eau, après en avoir délibéré, a voté :

Nombre de votants	Avis favorables	Avis défavorables	Abstentions
12	12	0	0

La Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin versant de la Vie et du Jaunay valide à l'unanimité le logigramme d'aide à la décision pour les avis sur les créations de nouveaux plans d'eau, pendant l'élaboration du PTGE Vie Jaunay (cf. annexe). Il est précisé que les dossiers reçus continueront d'être présentés en Bureau.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Président
de la Commission Locale de l'Eau,

Hervé BESSONNET

**Logigramme d'aide à la décision du Bureau de la CLE
pour l'avis sur la création de nouveaux plans d'eau, dans le cadre de l'élaboration du PTGE Vie Jaunay**

